Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_242_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 3 décembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON *(suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent)*, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Anne ROBERT (*suppléante de Philippe HELLO, absent)*, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Camille CAURET donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Jean-François CORDON, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Marc LE GUYADER, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLOT

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_242_DELIB-DE

Délibération n°2025-242

Membres en exercice : 69 Présents : 50 Absents : 19 Pouvoirs : 9

AFFAIRES GENERALES
RESIDENCE D'ARMOR - RESTITUTION A LA COMMUNE DE TRAMAIN

Les statuts sont la base fondamentale sur laquelle repose l'intercommunalité : les compétences transférées y sont définies. Certaines compétences sont obligatoirement assorties d'une définition de l'intérêt communautaire. Cet intérêt communautaire permet de déterminer précisément ce qui relève de Lamballe Terre & Mer et ce qui relève des communes. Afin de garantir la cohérence et l'harmonisation des compétences communautaires sur l'ensemble du territoire, Lamballe Terre & Mer a engagé la révision de ses statuts et de l'intérêt communautaire. Après l'approbation de la révision des statuts, applicables au 1er janvier 2026, le Conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire pour les compétences concernées.

En matière d'équilibre social de l'habitat, la Résidence d'Armor à Tramain n'est plus reconnue d'intérêt communautaire au 1er janvier 2026.

Ce bien, propriété de Lamballe Terre & Mer, comprend deux bâtiments composant cette résidence, sis au bourg à Tramain. La résidence abrite 8 appartements, accueillant chacun deux T2 et deux T4 en duplex. Le bâtiment, le plus ancien, a fait l'objet de travaux structurels importants *(nouvelle charpente et toiture)*. Les logements ont aussi été remis en état. Depuis le 1er juillet 2025, les logements font partie du parc privé locatif

Lamballe Terre & Mer propose de restituer ce bien, au 1er janvier 2026, à la commune de Tramain, pour un montant de 350 000 €.
Ce transfert implique :
- L'acquisition de la propriété bâtie cadastrée A965 et A966,
- La reprise de l'actif à la valeur nette comptable au 31 décembre 2025 dans l'actif comptable de la commune,
- Le transfert des actes liés à cet équipement *(marchés de travaux, abonnements, contrats de maintenance, conventions ...)*,

Vu :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération n°2024-71 du 13 décembre 2024 de la commune de Tramain, acceptant l'acquisition de la Résidence d'Armor pour la somme de 350 000 €,
- La délibération n°2025-235 du 9 décembre 2025 de Lamballe Terre & Mer, approuvant la définition des intérêts communautaires en matière d'équilibre social de l'habitat,
- L'arrêté préfectoral du 1er décembre 2025, arrêtant les statuts de Lamballe Terre & Mer au 1er janvier 2026,
- L'avis du Domaine du 13 septembre 2024 et la lettre de prorogation de l'avis du Domaine du 1er septembre 2025, estimant la valeur vénale du bien à 350 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %,
- La dénonciation de convention du 7 janvier 2025 signée par le Préfet, dénonçant la convention n°22.3/12-1996/R.353-90-3-3661 du 13 décembre 1993 au 30 juin 2025,

Considérant :
- La restitution de ce bien, au 1er janvier 2026, à la commune de Tramain, sous la forme d'une cession constituant un retour en pleine propriété,
- L'intérêt de l'équipement au niveau local,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

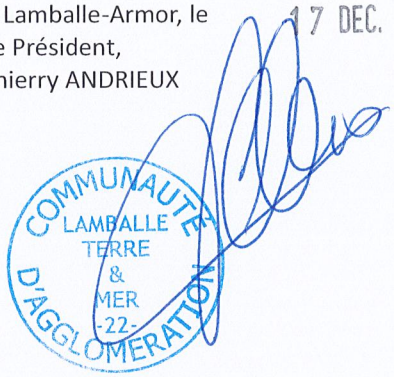
- APPROUVE la restitution, au 1er janvier 2026, de la Résidence d'Armor et des parcelles A965 et A966 à la commune de Tramain sous la forme d'une cession à 350 000 €,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_242_DELIB-DE

- TRANSFERE à la commune de Tramain l'actif, détaillé ci-après,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte notarié et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 17 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX



ACTIF AU 31/12/2025

ETAT D'INVENTAIRE DES BIENS

RESIDENCE ARMOR -TRAMAIN

DEPENSES IMMOBILISEES

Numéro inventaire	Désignation du bien	Compte	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissements antérieurs	Amortissement de l'exercice	V.N.C. réelle au 31/12/2025
20AA251	RAVALEMENT LOGEMENTS RESIDENCE ARMOR TRAMAIN	21321	20 182,31	16/11/2020	15	2 690,00	1 345,00	16 147,31
21AA055	TRAVAUX RENOVATION RESIDENCE ARMOR A TRAMAIN	21321	420 298,89	04/03/2021	15	0,00	28 019,00	392 279,89
18AA216	LOGEMENT TRAMAIN TRAVAUX REVETEMENT SOL	21352	3 453,00	11/10/2018	15	1 380,00	230,00	1 843,00
19AA063	TRAVAUX LOGEMENT SOCIAUX TRAMAIN	21352	6 341,00	01/03/2019	15	844,00	422,00	5 075,00
24AA162	MISE EN PLACE CONTROLE D ACCES LOGEMENTS TRAMAIN	21352	7 296,18	17/05/2024	15	302,00	486,00	6 508,18

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_242_DELIB-DE